



LA FACTURATION

LA FACTURATION

01

Établir un devis est obligatoire dès lors que son montant estimé est supérieur à **150 euros TTC**

02

Le devis est considéré comme **une offre de contrat**.

03

La durée de validité est fixée de manière **libre et variable** selon les mentions du devis.

04

En cas de non-respect des mentions obligatoires du devis, le prestataire encourt jusqu'à 1 500 € d'amende (3 000 € en cas de récidive).

Un devis doit se conformer à des mentions obligatoires :

- La mention « Devis » (ou l'intitulé qui vous correspond)
- La date du devis
- Le nom et l'adresse de l'entreprise • Le numéro de SIREN ou de SIRET
- L'identification précise du client (raison sociale, nom du contact, adresse complète)
- La prestation détaillée décomptée en quantité et en prix
- La somme globale à payer (en précisant, le montant hors taxes, le taux de TVA et le montant TTC)
- Les conditions de livraison et/ou de réalisation
- Les frais de déplacement
- Les conditions de service après-vente
- Le délai de validité du devis
- La mention « Devis reçu avant exécution de la prestation »
- La mention « Bon pour accord »
- La signature du professionnel et du client

LA FACTURATION

05

La facture sert par ailleurs de **justificatif comptable** et constate la réalité d'une prestation

06

Les **moyens de paiements** d'une facture **sont libres**.

07

La facture est **obligatoire** lors de la délivrance d'un produit ou service.

08

Si le client ne **paie pas** la facture, il s'agit d'une **créance client**.

09

La **déclaration de cessation** de paiement se fait auprès du **greffe du Tribunal de Commerce**.

Les mentions obligatoires des factures :

- Nom, dénomination sociale
- Adresse des parties
- Date de la prestation de service
- Dénomination précise de la prestation de services
- Prix unitaire hors taxe et réductions éventuellement consenties
- Date d'échéance du règlement et pénalités en cas de retard
- Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement.